



Dérives sécuritaires et profilage

Miguel Gosselin, *documentaliste de l'OSP*

Sommaire

1 | M. Gosselin

Retour de colloque

2-3 | B. St-Jacques

Pour un espace public à
réellement partager !

4-6 | S.-A. MacDonald et

A.A. Dumais-Michaud

Les troubles de santé
mentale et l'essor des
tribunaux spécialisés

5 | Évènements

Printemps-Automne 2016

7 | Bobette

Dérive sécuritaire ?
Délire sécuritaire !

9-11 | T. Cassés

Entre contestation et
résignation

11 | M. Gosselin

Bibliographie
sélective mensuelle

Les 18 et 19 février derniers, l'OSP a rassemblé une vingtaine d'intervenant-e-s pour un colloque ouvert au public.

Une grande partie de ces interventions peuvent être retrouvées, sous format vidéo ou powerpoint, sur le site web de l'observatoire.

www.wp.me/p4KQvr-kt

Faisant écho aux recherches des membres et aux demandes des partenaires de la dernière année, les discussions se sont d'abord concentrées sur les impacts des dispositifs de régulation sécuritaire sur les personnes appartenant à des groupes contrôlés ou marginalisés. D'autres présentations ont plutôt abordé la question des droits

en relation avec une approche pluraliste. Des témoignages ont finalement permis au public de ramener l'information partagée à des récits de vie concrets et de discuter de possibles stratégies d'intervention publique.

Le présent bulletin continue la réflexion en vous soumettant le compte-rendu du 4e rapport sur le profilage social préparé par le RAPSIM, une analyse du rôle des tribunaux spécialisés dans le « profilage de la folie », le témoignage d'une militante sur le profilage politique, une étude sur l'expérience du profilage racial de jeunes racisés ayant reçu des constats d'infraction à Montréal et une sélection des meilleures publications en profilage depuis le début de l'hiver 2016.

Bonne fin de session à toutes et à tous !

Pour un espace public réellement partagé !

4^e portrait du profilage social des personnes en situation d'itinérance

Bernard St-Jacques, organisateur communautaire, RAPSIM

« *Malgré des initiatives et une assez bonne reconnaissance du phénomène de profilage social par la Ville de Montréal et son Service de Police (SPVM), force est de constater que la situation demeure préoccupante concernant les tensions dans l'espace public et les enjeux d'aménagement urbain* ».

Voilà ce qu'a déclaré le RAPSIM, le 9 février dernier dans le cadre du lancement fort médiatisé de son 4^e Portrait de la situation dans l'espace public.

L'outil est issu d'une enquête menée auprès d'une trentaine d'organismes en itinérance à

Montréal et de personnes potentiellement profilées, par questionnaires, rencontres de type forum et *focus group*. On peut y lire que les pratiques de profilage social d'aujourd'hui relèvent plus spécifiquement d'« une présence policière accrue qui génère [...] plus d'interpellations ou encore, sans les judiciariser, [d']une insistance démesurée auprès des personnes itinérantes en raison de leur apparence » (2016 : 5).

Il ressort de cette enquête que la situation dans l'espace public et en regard du profilage n'a pas connu d'amélioration plus récemment, et ce, malgré une légère baisse du nombre d'abus policiers. En effet, les intervenant-e-s du milieu affirment entendre parler un peu moins de situations d'abus policiers (physiques, verbaux ou harcèlement) : 65% en entendent parler soit « parfois » ou « jamais », contrairement à 62,7% il y a deux ans. À cet égard, les policiers/ères feraient un peu plus attention à leur langage et les situations de harcèlement policier (intimidation, contrôles d'identité à outrance, abus dans l'émission de contraventions, etc.) seraient moins fréquentes. Pourtant, 72% des intervenant-e-s interrogés considèrent qu'il

n'y a « pas vraiment » ou « pas du tout » eu d'amélioration dans les rapports avec la police dans l'espace public. Si on compare avec le coup de sonde de 2012 (61%), c'est une augmentation de 11% du taux d'insatisfaction des rapports entretenus par l'ensemble des acteurs/trices (incluant policiers/ères, résident-e-s, commerçant-e-s et autres) à laquelle on assiste.

Diagnostic du partage de l'espace

Un des éléments importants pouvant expliquer ce scepticisme à l'endroit de la situation dans l'espace public concerne les nombreux déplacements de personnes en situation d'itinérance, qui peuvent accentuer le sentiment d'injustice, l'isolement et entraîner une coupe dans la relation d'aide. Les déplacements sont le fruit de la pression exercée sur des lieux que ces personnes fréquentent davantage (comme le parc Émilie-Gamelin), notamment en raison de leur réappropriation par les autres citoyen-ne-s et d'une présence policière accrue.

Par ailleurs, alors qu'on salue le travail et les interventions policières d'équipes multidisciplinaires comme l'ÉMRII (Équipe

PROFILAGE SOCIAL

4^e portrait de la situation dans l'espace public montréalais



Document produit par le

Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal - RAPSIM

Février 2016

Photo : RAPSIM, février 2016
Disponible au www.rapsim.org

mobile de référence et d'intervention en itinérance), on demeure encore assez insatisfaits des autres équipes et du corps policier. Les efforts pourtant déployés pour améliorer l'action du SPVM n'ont pas encore assez d'effets probants sur la cohabitation et l'atténuation des tensions avec les personnes itinérantes.

L'attitude bienveillante d'équipes spécialisées, qui usent d'une approche davantage de type relation d'aide, contraste lourdement avec une attitude toujours disciplinaire et bousculante de plusieurs autres policiers/ères. On assiste donc à une persistance des pratiques de profilage social plutôt qu'à une réelle inclusion des personnes vulnérables sur des sujets et des enjeux qui les concernent.

Parmi les autres constats qui ressortent, on peut percevoir un manque de confiance et une exaspération de la part des intervenantEs et des personnes profilées et judiciairisées, face à la faiblesse de recours tel que la déontologie policière. Qui plus est, on assisterait encore à plusieurs situations de bris et de saisie de matériel de consommation de drogues (comme les seringues) par les policiers/ères. Ces situations déplorables sont contradictoires avec le fait que ce sont des organismes et institutions en santé publique qui distribuent un tel matériel dans une perspective de réduction des méfaits.

Les modalités d'ouverture de l'espace public

Cette démarche du RAPSIM s'inscrit dans un contexte où les autorités se doteront d'un nouveau Plan stratégique en matière de profilage racial et social pour le début de 2017. En attendant, tant la Ville que le SPVM doivent faire un bilan complet du travail accompli pour faire face à ces deux formes de profilage avec l'ensemble des acteurs/trices concernéEs et, à l'avenir, devraient rendre plus systématiques de tels exercices d'évaluation de leur action en la matière. La Ville et le SPVM sont invités à développer des outils et des espaces de sensibilisation de la population, de même que des mécanismes de consultation des personnes itinérantes sur des enjeux les concernant. Le SPVM aurait aussi intérêt à s'assurer d'un meilleur arrimage entre ses différentes interventions sur le terrain. Il faut pousser davantage pour changer une culture policière encore trop axée sur la répression. En ce sens, travailler réellement à la sanction des comportements répréhensibles doit être à la base des objectifs et des actions du Plan stratégique à venir. Comme l'indique le portrait dressé par le RAPSIM, « on peut espérer que le prochain Plan planche sur de meilleures manières de s'attaquer aux cas problématiques et d'atténuer l'impression ressentie dans le milieu selon laquelle les policiers peuvent agir en toute impunité » (2016 : 14).



Fred du projet PLAISIIRS

Extrait de la présentation livrée au colloque le 19 février :

« Quand les policiers font une descente au Palais des Congrès et qu'ils mettent les gens qu'ils trouvent sur leur passage debout contre le mur, ce sont peut-être des itinérants d'OBM [Mission Old Brewery] qui sont visés ? En tout cas, c'est ce qu'ils pensent. Ils se font fouiller pour avoir quoi ? Ce qu'ils ont acheté pour leur consommation personnelle ? Où tu veux qu'ils le mettent ? Ce n'est pas une idée à suivre. Qu'est-ce qu'ils en retirent ? Peu ou rien, que de la marde. Ils font du secteur une dompe parce qu'ils brisent le matériel des personnes (tubes en pyrex). À quoi tout cela a servi ? »

Suivez le blog PLAISIIRS
www.plaisiirs.blogspot.ca/

Les troubles de santé mentale et l'essor des tribunaux spécialisés

Sue-Ann MacDonald, professeure, École de travail social, Université de Montréal
Audrey-Anne Dumais Michaud, doctorante, Département de sociologie, UQÀM

Au Québec, les recherches menées sur les pratiques policières ont engendré des débats tantôt sur le profilage social des personnes sans-abri (Aranguiz et Fecteau, 2000; Eid et Campbell, 2009; Sylvestre, 2010; Sylvestre, Bellot et Chesnay, 2012), tantôt sur le profilage racial (Brodeur, 2003; Charest, 2010; Melchers, 2003; Waddington, Stenson et Don, 2004), tantôt sur le profilage politique (Dupuis-Deri, 2006). De fait, ces auteur-e-s ont tenté de comprendre comment, pourquoi et dans quelles circonstances, au moment de l'arrestation policière, certains groupes sociaux spécifiques sont ciblés plutôt que d'autres (Sylvestre et al., 2012). Ces recherches ont permis de quantifier, de documenter et de questionner, mais surtout de remettre en cause certaines pratiques des agents de paix et également, dans une perspective plus large, d'illustrer la régulation judiciaire des personnes arrêtées et mises en accusation.

Le profilage de la folie

Cet article propose de discuter d'un autre type de profilage, ayant reçu à ce jour peu d'attention, soit le profilage de la folie. Nous proposons ainsi une ré-

flexion sur la prise en charge des personnes judiciairisées identifiées comme ayant des problèmes de santé mentale dans des tribunaux spécialisés. Les différentes visées de ces tribunaux spécialisés — préventives, punitives et thérapeutiques — provoquent des tensions dans la prise en charge juridique de ces personnes, alors que la complexité de l'existence de ces dernières se situe à l'intersection de nombreuses problématiques (troubles mentaux, toxicomanie, itinérance, etc.).

Si des études canadiennes ont illustré que deux personnes sur cinq ayant un trouble de santé mentale seront arrêtées au cours de leur vie (Brink et al., 2011), il reste qu'on en sait très peu sur la manière dont ces individus sont interpellé-e-s ni comment ils/elles perçoivent les interactions avec les agent-e-s de la paix (Brink et al., 2011). En 2012, la Commission de la santé mentale du Canada a publié un rapport mettant en exergue la surreprésentation des personnes ayant un trouble de santé mentale dans le système juridique canadien. À cet effet, l'une des recommandations de la Commission était d'augmenter le nombre de tribunaux de santé mentale (TSM).

Afin de comprendre cet engouement pour les tribunaux spécialisés, nous aborderons la régulation des individus ayant un trouble de santé mentale et accusé-e-s d'avoir commis des délits mineurs (par exemple des accusations de méfait, vols, voies de fait, menaces, etc.), afin de comprendre en quoi et pour quelles raisons ces tribunaux sont considérés comme étant prometteurs et innovants dans le milieu judiciaire.

Que sont les tribunaux de santé mentale ?

Les TSM sont des modèles hybrides de justice — basés sur la prévention, la réadaptation et les aspects punitifs — combinant des pratiques de santé et de services sociaux. Ces dispositifs font partie d'un mouvement plus large de tribunaux spécialisés, soutenu par un paradigme de la « jurisprudence thérapeutique », combinant des stratégies et des pratiques juridiques et thérapeutiques afin de gérer le risque de récidive des individus (Nolan, 2009). Au cours de la dernière décennie, ces tribunaux spécialisés ont émergés comme une alternative à des cadres de justice traditionnelle, considérés comme inefficaces dans la gestion des

formes chroniques et récurrentes de récidive criminelle. Plus largement, les TSM appartiennent à une vaste catégorie de tribunaux spécialisés — toxicomanie, violence conjugale, itinérance — (Baillargeon, Binswanger, Penn, Williams et Murray, 2009) et proposent une approche plus souple, conçue pour répondre aux besoins d'une population particulière (Schneider, Bloom et Heerema, 2007; Winick, 2003). Ces tribunaux ont émergé dans les années 1990 aux États-Unis, en raison d'un constant alarmant : un nombre important d'individus accusés semble être pris dans un cycle : itinérance, prison et institution psychiatrique (McGaha, Boothroyd, Poythress, Petrila et Ort, 2002). De là découle le syndrome de la « porte tournante » (Wexler et Winick, 1996), mettant en évidence le degré de marginalisation, de précarité et d'exclusion sociale vécues.

De manière concrète, bien que le fonctionnement des TSM fluctue d'un tribunal à l'autre, leur particularité repose sur l'intégration d'une équipe multidisciplinaire (juges, procureur-e-s, de psychiatres, intervenant-e-s sociaux, agent-e-s de probation, etc.). Par un travail de collaboration, l'équipe oriente ses décisions et ses actions en fonction des besoins des

individus (Schneider, 2010). Hartford et ses collaborateurs (2004) ciblent certaines pratiques communes entre les TSM : une approche non accusatoire, la participation volontaire des individus, les plans d'intervention adaptés, plus de flexibilité dans la résolution des situations et des juges désignés pour y siéger. À cet effet, l'un des principaux moyens afin d'arrêter la récidive criminelle résiderait dans un arrimage entre l'individu accusé et une équipe socio-médicale offrant un traitement et par d'autres soutiens communautaires. En dépit d'une focalisation sur le médicament dans le processus judiciaire, il semble également que les TSM facilitent l'accès à un large éventail de services : en santé mentale; au plan juridique; dans un spectre plus large lié au logement et aux services sociaux (McNeil et Binder, 2010; Provost, 2010; Trupin et Richards, 2003).

Les effets sur les personnes accusées ou identifiées

Cependant, bien que les TSM postulent de briser le cycle de l'incarcération, de réduire la récidive, d'offrir du soutien et des services nécessaires pour améliorer la qualité de vie des individus, et ce faisant, d'accroître la sécurité des collectivités, les résultats restent incertains quant à leur efficacité.

Évènements

Printemps / Automne

2016

Juin 2016 | OSP

Forum dirigé, ouvert aux partenaires et intervenants communautaires intéressés.

Automne 2016 | CPRP

Lancement du rapport de la Commission Populaire sur la Répression Politique

Automne 2016 | OSP

Publication d'un ouvrage collectif résultant des collaborations de l'OSP.



La liste des événements auxquels l'OSP vous convie est tenue à jour sur le site web.

www.profilages.info

té (Cross 2011 ; Edgely, 2014 ; Sarteschi, Vaughn, et Kim, 2009 ; Sirotich, 2009). En effet, des recherches futures doivent documenter les expériences et les perceptions des personnes accusées dans ces tribunaux, ainsi que des membres de l'équipe du TSM (Provost 2011 ; Slinger et Roesch, 2010). Selon Liegghio (2013), deux processus de déqualification découlent pour les personnes identifiées comme ayant une maladie mentale : être qualifiées comme incompetentes et être qualifiées comme dangereuses (ou potentiellement dangereuses). Une personne dangereuse est généralement comprise comme étant un individu imprévisible, non digne de confiance, désordonné et menace l'ordre public qui, par conséquent, doit être contrôlée (Liegghio, 2013).

Les données disponibles sur les TSM semblent indiquer que les dossiers portent sur des comportements déviants, perturbateurs et marginalisés en raison de la pauvreté, de l'itinérance et de la précarité sociale

D'ailleurs, le profilage de la folie repose sur des hypothèses ancrées dans la dangerosité, l'imprévisibilité, la non-fiabilité et le désordre. En effet, les comportements des individus accusé-e-s sont fréquemment

associés à des stéréotypes et l'intervention judiciaire devient justifiée pour éviter un délit. Ainsi, l'action judiciaire devient légitime (Bellot, 2014). Qui plus est, les données disponibles sur les TSM semblent indiquer que les dossiers portent sur des comportements déviants, perturbateurs et marginalisés en raison de la pauvreté, de l'itinérance et de la précarité sociale, reflétant ainsi des points de vue moraux d'une société en matière de comportement acceptable et inacceptable. La multiplication des TSM doit être comprise dans ce contexte particulier qui semble produire une autre forme d'institutionnalisation (Frappier, Vigneault et Paquet, 2009 ; Jaimes, Crocker, Bédard et Ambrosini, 2009 ; Wolff et Pogorelcki, 2005 ; Wolff et al., 2013) à des intensités variables, en fonction de qui se retrouve devant le juge (histoires, contextes, délits, antécédents, etc.)

En définitive, un examen plus approfondi est nécessaire pour mieux comprendre les effets de ces nouveaux dispositifs qui oscillent entre soins et contrôle et leur possible impact sur le développement et la montée du profilage de la folie. Si le moyen de répondre à certains problèmes de santé mentale et problèmes sociaux complexes (itinérance, pauvreté, précarité sociale) s'effectue par le système judiciaire et non par des systèmes de protection sociale, de santé

et de services sociaux, l'essor des tribunaux spécialisés continuera de jouer un rôle important pour répondre aux besoins sociaux des personnes.

Fondés sur des bonnes pratiques, à la fois dans le but de maintenir la sécurité publique et d'accompagner les personnes afin de les sortir d'une certaine marginalité, les tribunaux spécialisés sont d'abord et avant tout le reflet de nos orientations et idéaux en tant que société. En ce sens, ils sont rarement remis en question, car ils justifient la prise en charge des personnes considérées comme vivant une «vie moindre» (Namian, 2011) et pour lesquelles nous devons offrir un recours au soin. Or, dans un contexte où l'intervention judiciaire prend la relève des systèmes de protection sociale, peut-on aussi considérer ces nouvelles pratiques émergentes sous un autre versant ?

...

Pour en savoir plus ...

La bibliographie complète de cet article se trouve sur le site web de l'OSP.

www.wp.me/P4KQvr-kk

Dérive sécuritaire ? Délire sécuritaire !

Bobette, militante, Collectif Opposé à la Brutalité Policière (COBP)

On pourrait en parler pendant des heures et des heures de cette paranoïa, qu'on peut qualifier d'extrême, de la part des autorités, envers les peuples à travers le monde. La dérive sécuritaire grandit et grandit drastiquement et pathétiquement; les médias de masse et les médias alternatifs en parlent de plus en plus, certains en profitent pour dénoncer quelques pratiques exercées de la part de notre gouvernement et du service de police en matière de surveillance accrue. Bref, depuis le 11 septembre 2001, c'est simple, tout le monde est rendu un potentiel terroriste.

Je vais tenter ici de démontrer plusieurs méthodes utilisées pour prouver que l'état est rendu complètement parano, et par le fait même nous rend paranos aussi. Je ne vais pas écrire de définition propre au terme de la dérive sécuritaire, je préfère vous énumérer des exemples pour que vous vous fassiez votre propre interprétation et opinion.

Exemples :

1. Médias sociaux et téléphone
2. Caméras
3. Manifestations et arrestations
4. La culture de la sécurité

1. Médias sociaux et téléphone

Commençons par quelque chose que tout le monde connaît très bien : Facebook ! Combien de personnes croient que Facebook est gratuit ? Combien savent comment Facebook fonctionne réellement? Laissez-moi vous expliquer : premièrement, vous devez savoir que TOUTES LES INFORMATIONS que vous publiez sur internet, restent en permanence dans le système de ceux qui le contrôlent; vous pouvez les supprimer, mais comprenez bien que les informations données sur Facebook RESTENT À VIE! Et croyez-moi l'État sait comment utiliser ces données pour traquer et accuser des camarades.

Pour faire une histoire courte : vous mettez vos informations personnelles sur Facebook, ensuite ce dernier prend vos informations et les vend à l'État (comme le service de police, le gouvernement, le SCRS et j'en passe) ou encore à des entreprises privées. Les informations sur la vie privée publiées sur Facebook peuvent être lues et utilisées par des personnes à qui elles n'étaient pas initialement destinées. Certaines entreprises utilisent Facebook pour recueillir des informations sur leurs employés tandis que des recruteurs s'en servent pour leur sé-

lection de candidats. Facebook est le média social le plus ÉPIÉ par les flics pour soutirer des informations et pour pouvoir vous incriminer par la suite. Les flics et le gouvernement vont vous espionner sur Facebook pendant des années, avant de sortir de l'ombre et faire une descente chez vous.



Prenons comme exemple très simple la jeune fille qui avait publié sur Facebook une photo d'une affiche montrant Ian Lafrenière (du SPVM) avec une balle dans la tête. Ça n'a pas pris beaucoup de temps avant qu'elle reçoive la visite des policiers qui lui ont donné des accusations criminelles : intimidation et harcèlement (tout ça pour une photo !).

Ou encore le jeune homme qui avait posté sur un événement Facebook, lors d'une manif, qu'il suggérait de faire un contingent "bat de baseball", a lui aussi reçu la visite des policiers à son domicile. Combien de fois ai-je vu sur Facebook des statuts du genre : "ya tu quelqu'un qui a du pot à vendre" etc... Le transfert d'informations est tellement important sur Facebook que c'est juste une porte ouverte pour permettre à l'État de monter des dossiers sur vous et utiliser ces données CONTRE VOUS ET VOS CAMARADES. Alors SVP, pour votre bien et celui de vos amis, gardez Facebook pour parler de ce que vous avez mangé pour dîner (et encore là je suis certaine qu'ils réussiraient à l'utiliser contre vous lol...)

Les informations sur la vie privée publiées sur Facebook peuvent être lues et utilisées par des personnes à qui elles n'étaient pas initialement destinées.

Pour ce qui est de votre téléphone, je ne m'attarderai pas trop sur le sujet car c'est pas mal la même affaire que les médias sociaux. Ça fait longtemps que les flics mettent des téléphones sur écoute, pour une fois de plus, prendre des informations contre vous. Même vos textos sont à risque! Récemment, aux États-Unis, une loi est entrée en vigueur qui stipule

que les douaniers ont maintenant l'autorisation de fouiller votre téléphone portable avec ou sans votre consentement.

Alors une fois de plus, surveillez ce que vous dites ou écrivez au téléphone... ce n'est pas pour rien qu'on demande, dans les meetings, d'éteindre le téléphone et d'enlever la batterie! Car oui, même si votre téléphone est éteint, étant donné que la batterie crée une connexion avec votre téléphone, les flics peuvent quand même obtenir des conversations.

...

Références

Collectif (2007). Cultures de la sécurité [brochure]. Repéré à http://www.infokiosques.net/lire.php?id_article=556

Jeanne Corriveau (2005, 12 mai). Derrière la caméra, un agent. Le Devoir. Repéré à www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/81607/derriere-la-camera-un-agent

Collectif opposé à la brutalité policière (2014, janvier). Un agent du SPVM menace un sans-abri de l'attacher à un poteau 1h par -30! Repéré à <http://cobp.resist.ca/documentation/un-agent-du-spvm-menace-un-sans-abri-de-lattacher-un-poteau-1h-par-30>

Collectif opposé à la brutalité policière (2014, janvier). Le SPVM envisage d'équiper ses policiers de caméras. Repéré à <http://cobp.resist.ca/documentation/le-spvm-envisage-d-equiper-ses-policiers-de-cam-ras>

Radio-Canada (2007, 24 août). La SQ va revoir ses procédures. Repéré à <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/National/2007/08/24/004-SQ-police-infiltrer.shtml>

Gouvernement du Canada (2001, mars). Questions entourant la sécurité aux sommets du G8 et du G20 [rapport]. Repéré à www.parl.gc.ca/content/hoc/Committee/403/SECU/Reports/RP5054650/securp09/securp09-f.pdf

Romain Pernet (2014, janvier) Aux États-Unis, la douane peut désormais fouiller le contenu de votre téléphone sans vous demander votre avis. Repéré à <http://dailygeekshow.com/2014/01/06/aux-etats-unis-la-douane-peut-desormais-fouiller-le-contenu-de-votre-telephone-sans-vous-demander-votre-avis/>

Pour en savoir plus ...

Le texte complet de cet article est publié sur le site de l'OSP.

<http://wp.me/P4KQvr-kQ>

Entre contestation et résignation

L'expérience du profilage racial de jeunes racisés ayant reçu des constats d'infraction dans le cadre du contrôle de l'occupation de l'espace public montréalais

Thierry Casséus, candidat à la maîtrise, École de travail social, Université de Montréal

Les relations entre le corps policier et les jeunes racisés constituent depuis des dizaines d'années une préoccupation sociale et scientifique en Amérique du Nord et dans divers pays européens. De l'interpellation à l'arrestation, rapports officiels ou recherches locales font état d'une représentation disproportionnée de jeunes Noirs, Hispaniques et Maghrébins à la porte du système pénal juvénile, sur fond de méfiance, de suspicion et de violence physique et verbale. Quoique divers auteurs soutiennent que l'implication disproportionnée des minorités ethniques dans les activités criminelles soit la cause de leur surreprésentation au niveau pénal, l'examen approfondi des recherches empiriques effectuées aux États-Unis, en Grande-Bretagne, en France, au Canada et au Québec, souligne de préférence l'existence de pratiques de profilage racial dans l'espace public. Cela permet d'appréhender les manifestations de cette pratique, certains de ses effets et son articulation avec le racisme systémique qui structure les sociétés occidentales (Wilbanks, 1987; Bowling et Phillips, 2002; CODP, 2003; Go-

ris, Jobard et Levy, 2009; Bernard et McAll, 2010; Gabbidon et Greene, 2013; Stolzenberg, D'Alessio et Eitle, 2013).

Le profilage racial

Ainsi, dans un sens restrictif, le profilage racial peut être défini comme l'utilisation principale du statut racial et/ou ethnique dans les décisions de contrôler des utilisateurs de l'espace public, en l'absence d'indications de criminalité ou d'atteinte à la loi. Selon une perspective plus large adoptée par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec (CDPDJ), cette pratique englobe toute action prise pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de protection du public qui repose sur des stéréotypes fondés sur la race, la couleur, l'ethnie, la religion, le lieu d'origine ou une combinaison de ces facteurs, plutôt que sur un soupçon raisonnable, dans le but d'isoler une personne à des fins d'examen ou de traitement particulier. Dans une perspective critique, le profilage racial contemporain est ainsi vu comme le prolongement de la régulation, durant l'ère colo-

niale, du corps racisé et de l'espace public et comme l'étape fondamentale et préalable du processus discriminatoire du système pénal occidental structuré par le racisme systémique, qui désigne « la procédure sociale d'une inégalité fondée sur la race dans les décisions dont les gens font l'objet et les traitements qui leur sont dispensés » (CRSSJP 1995, p. 43; CODP, 2003; Wacquant, 2007; Glover, 2009; CDPDJ, 2011). Par ailleurs, le profilage racial, dont les caractéristiques sont liées à la surveillance racialement ciblée, au harcèlement, à la sur-interpellation, aux propos racistes et à l'usage disproportionné de la force physique, peut amener comme conséquences des troubles psychologiques comme le stress, la perception de menaces fondées sur la race, la méfiance et l'hostilité envers le corps policier et divers coûts financiers pour le jeune et sa communauté (CODP, 2003).

Le contexte montréalais

C'est dans ce contexte que notre recherche¹ s'est proposée d'explorer comment se vit et se construit l'expérience de

Bibliographie sélective mensuelle

L'Observatoire vous offre la possibilité de recevoir, chaque mois, une liste de publications récentes sur les profilages.

La sélection des 20 références s'effectue en fonction de différents critères, incluant :

- La proximité du sujet principal du document avec les thèmes de recherche de l'observatoire;
- L'actualité de l'information;
- L'originalité de l'approche ou du format;
- L'approche disciplinaire;
- La qualité de la recherche;
- etc.

Abonnez-vous pour recevoir la sélection mensuelle :

[www.profilages.info
/publications_selection/](http://www.profilages.info/publications_selection/)

profilage racial de jeunes racisés dans le cadre du contrôle de l'occupation l'espace public montréalais. Au niveau de l'expérience de jeunes racisés et profilés, les travaux de Brunson (2007), de Sharp et Atherton (2007), de Glover (2007) et de Tichit et Jacoud (2009) avaient déjà montré que des jeunes racisés en contact avec les forces de l'ordre vivent ces interactions comme du harcèlement racialement ciblé et que certains développent des stratégies de résistance face à ce qu'ils perçoivent comme du profilage racial. Notre travail de recherche a voulu aller au-delà de l'homogénéisation de la perception, du vécu du profilage racial et le cas échéant, des stratégies développées dans l'espace public, pour explorer la diversité de l'expérience de profilage racial de jeunes racisés, incluant le regard porté sur les constats d'infraction reçus dans ce contexte, les différentes formes de stratégies qui renforcent ou résistent au profilage, les différents ressentis du contact avec la police ainsi que les variations des conséquences du profilage racial en ce qui a trait à chaque jeune.

Les entrevues

Le corpus de la recherche est constitué d'une dizaine d'entrevues: les jeunes sélectionnés, neuf hommes et une femme qui vivent dans des quartiers différents, ont connu des parcours hétérogènes, sont d'ori-

gine ethnique diverse et sont nés à l'étranger, nés au Québec de parents nés à l'étranger ou nés au Québec d'un seul parent issu de minorités racisées. La méthodologie qualitative adoptée dans le contexte des entrevues a visé au fur et à mesure à rendre compte en profondeur de l'expérience vécue du profilage racial et l'analyse et l'interprétation des données, basées essentiellement sur l'approche mixte de Miles et Huberman (2003) a permis à la fois d'atteindre un modèle théorique rendant compte de l'expérience du profilage racial des jeunes racisés interrogés et de dégager deux types d'expérience de profilage racial.

Le contestataire, le résigné

Le modèle théorique de l'expérience de profilage racial découlant des interactions police-jeune met en effet en lumière le vécu des participants et la capacité réflexive et critique de la plupart des jeunes à définir et construire leur identité ethnique sous forme d'une fière conscience noire, opposée à la population majoritaire blanche, à adopter diverses stratégies de résistance et d'accommodement face aux tickets reçus dans l'espace public et à développer une dénonciation du profilage et une indexation des policiers et du Québécois ordinaire, comme participants à un système discriminatoire et raciste. Issues de l'analyse typologique, les configuration-types

du contestataire et du résigné constituent une des originalités de la recherche, permettant de saisir comment se construit ce modèle dans l'espace public. L'expérience des contestataires se caractérise par une expérience d'interaction chronique avec la police et une réflexion critique poussée sur les enjeux du profilage et de la discrimination systémique liée à une tranche d'âge élevée, qui engendre un sentiment intense de discrimination, portant le jeune à s'engager dans une stratégie de prévention et de contestation des constats d'infraction. À l'inverse, l'expérience des résignés comporte une expérience d'interaction épisodique et une compréhension limitée des enjeux de la discrimination liée à une tranche d'âge moins élevée, qui engendre un sentiment de discrimination faible, poussant le jeune à se confronter aux policiers et, paradoxalement, à s'accommoder des tickets reçus dans l'espace public.

Le modèle d'intervention

Un modèle d'intervention de lutte contre le profilage racial peut être élaboré à la lumière du témoignage des jeunes contestataires et résignés. Dérivant de l'action communautaire de défense des droits sociaux et de l'approche interculturelle en travail social, ce modèle se veut à la fois un outil de prise de contact avec les migrants de première ou de deuxième génération et un instrument de conscientisa-

Issues de l'analyse typologique, les configurations du contestataire et du résigné constituent une des originalités de la recherche, permettant de saisir comment se construit ce modèle dans l'espace public.

tion et de lutte contre l'injustice raciale. À la lumière des témoignages de jeunes racisés et profilés selon lesquels le Québécois ordinaire est considéré comme raciste et dominateur, l'approche interculturelle peut aider un intervenante à approcher un jeune sans parasiter sa démarche avec des préjugés et des stéréotypes qui sont de nature à renforcer l'impression première du contestataire ou du résigné. Autant dire que les deux démarches d'intervention interculturelle, soit la décentration, la découverte du cadre de référence de l'autre, sont particulièrement importantes, tant pour l'intervenante « blanche » que pour le jeune racisé profilé; mais ces démarches sont également significatives pour l'intervenante « noire » ou racisée qui doit découvrir une culture minoritaire différente de la sienne ou qui pourrait nourrir consciemment ou inconsciemment des idées toutes faites sur les jeunes profilés habitant tel ou tel quartier sur-surveillé (Cohen-Emerique, 2015). Les deux premières démarches préalablement suivies, l'intervenante

peut s'appuyer sur l'approche structurelle pour favoriser chez le jeune le développement du pouvoir d'agir (ou empowerment) qui constitue l'étape centrale de notre modèle et qui en soutient les étapes subséquentes. L'empowerment est un processus qui met l'emphase sur une relation fondée sur la réciprocité et l'égalité entre les usagers et sur l'idée d'une réappropriation active d'un pouvoir thérapeutique par la personne elle-même dans le sens d'un affranchissement individuel et collectif (Damant, Paquet et Bélanger, 2001; Ninacs, 2002).

...

Notes

¹ Cette recherche a été menée dans le cadre d'une recherche plus large intitulée: Judiciarisation et défense des droits des personnes en situation de pauvreté, qui a été dirigée par Céline Bellot et financée par le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC) -Actions concertées (Bellot, 2012).

Pour en savoir plus ...

Le reste du texte et la bibliographie sont publiés sur le site de l'OSP.

<http://wp.me/P4KQvr-kY>



www.profilages.info

Actualités
Événements
Publications
Références

Nos partenaires

Université 
de Montréal



uOttawa

Barreau
du Québec

UQÀM



Ligue des
droits et libertés

RAPSIM
Réseau d'aide aux personnes seules
et itinérantes de Montréal



CENTRE DE RECHERCHE-ACTION
SUR LES RELATION RACIALES
Unis pour la diversité et l'égalité raciale



Contact

Directrice : Céline Bellot
Coordonnatrice : Jacinthe Rivard
observatoire.profilages@gmail.com
Tél: (514) 343-7223
Fax : (514) 343-2493

Adresse postale

École de service social
Université de Montréal
C.P 6128,
Succursale centre-ville
Montréal, QC. H3C 3J7

Présence web



www.profilages.info
www.facebook.com/observatoireprofilages

Conception et réalisation graphique
Miguel Gosselin Dionne